

SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE

PROCÈS – VERBAL

2^{ème} Assemblée Générale Elective du 30 juin 2018

L'assemblée Générale Ordinaire Elective de la SOCIETE DE TIR DE L'EUROSTAND LORRAINE (STEL) s'est réunie à nouveau le samedi 30 juin 2018 à 10h00 à l'EUROSTAND de VOLMERANGE les Mines, sous la présidence de Jacques MENGIS.

Etaient présents :

Pour le comité directeur: BELLIDO Marc, BERTRAND Francis, BLAISE Jeannot, DALLE-FRATTE Gérard, , MANSARD Jean Claude, NEIGER Claudine, , MENGIS Jacques,.

Absent excusé :

SAURAT Charles, FROGNET Francis , LUCIANI François

Etaient présents :

4 membres fondateurs (sur **30**) avec 117 voix (sur **315**).

42 membres actifs (sur 1128) avec 42 voix (sur 1128).

Soit un total de : 46 membres (sur 1158) avec 159 voix (sur 1443) pour un mini de 290 personnes et 361 voix.

L'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'était tenue en matinée du 25 octobre 2013 avait validé la modification des statuts, paragraphe 8, à savoir : « *Les délibérations de l'Assemblée Générales sont valables dès lors que le quart de ses membres sont présents, avec le quart au moins des voix inscrites. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué avec le même ordre du jour une deuxième Assemblée Générale à 15 minutes de la clôture de la précédente, qui délibère quel que soit le nombre des membres présents.*

Le quorum n'ayant pas été obtenu à la première AGE de ce jour, le Président déclare donc ouverte cette seconde Assemblée Générale Elective de la S.T.E.L et salue les membres présents.

Il souhaite la bienvenue à Monsieur Maurice LORENTZ, Maire de VOLMERANGE les Mines,

Monsieur Gérard DALLE-FRATTE, Président de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine,
Monsieur Jean Claude MANSARD, Président par Intérim du CODEP TIR 57.

« Malheureusement, comme chaque année, nous avons eu à déplorer la disparition d'amis qui nous étaient chers. N'oublions pas tous les membres de nos familles et amis qui nous ont quittés cette année ».

Le Président demande à l'assemblée, afin d'honorer leur mémoire, d'observer une minute de silence à leur intention.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'AGOE.

L'assemblée désigne quatre assesseurs volontaires, deux Français et deux Luxembourgeois. A chaque fois, un fondateur + un tireur.

- Messieurs **XXXXXX** et xxxxxx, pour la partie « France ».
- Messieurs xxxxxxxxxx et xxxxxxxx, pour la partie « Luxembourg ».

1. Approbation du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Octobre 2016 :

Mis aux voix, le procès-verbal de l'assemblée Générale Ordinaire du 30 octobre 2016 est adopté à l'unanimité
(vote à main levée aux voix).

2. Lecture du Rapport d'activité par le Président :

La saison 2016-2017 a pris fin avec 1129 membres et 193 tireurs extérieurs, une progression de près de 15 % des licenciés, mais un non-retour de 247 membres....

Cette année, la saison a vu l'inscription de 1155 membres : 1096 adultes dont 186 nouveaux, 58 jeunes dont 20 nouveaux et 156 tireurs extérieurs. Il reste dans nos carnets 259 tireurs qui, à ce jour n'ont pas repris leur licence.

Une fois de plus nous avons eu une saison bien chargée, car en plus des compétitions locales, départementales, régionales, nous avons organisé en collaboration avec la Ligue Régionale de Tir de

Lorraine un Championnat de France Bench-Rest au mois de juin, un Championnat de France Tir Armes Réglementaires au mois de juillet.

.....

Comme d'habitude, permettez-moi de remercier tous ceux qui nous ont aidés dans ces taches, car je ne peux que le répéter, sans eux rien n'est possible.

Cette année nous avons été très moyens dans nos résultats du Championnat de France TAR...

Médaille OR ISR GC : Stéphane Krupa, Médaille Argent en test FSA VISTESSE : Stéphane Krupa .

En Bench : François LUCIANI, Médaille OR 100 M Légère , Argent en 200 M Lourde et Combiné Lourde, Médaille Argent pour Alain Beaumont en 200 M légère, Bronze pour Monique LENDORMI en Combiné Légère, une médaille Argent pour l'équipe STEL au Two Gun.

En Hunter : médaille Argent pour alain BEAUMONT en 200 M , Johan TEUGHELIS en Combiné Hunter, médaille de Bronze Johan TEUGHELIS en Hunter 100 M et 200 M.

En VFS François LUCIANI : OR en 200 M et Combiné, Bronze en 100 M

Permettez-moi de remercier les différents acteurs qui nous aident ou nous soutiennent pour nos activités :

Monsieur Gérard Dalle-Fratte (Ligue Régionale de Tir de Lorraine), Monsieur Jean Claude Mansard en l'absence de Monsieur Jean Galland (Comité Départemental de Tir de Moselle), Madame Claudia Dall-Agnol (Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives), Monsieur Michel Paquet et son équipe (Communauté de Commune de Cattenom et Environs. Monsieur Maurice Lorentz et son équipe (Mairie de Volmerange les Mines).

Permettez-moi de remercier particulièrement la CC-CE pour l'installation d'une climatisation réversible en remplacement du chauffage H.S. du restaurant.

Et n'oublions pas tous les tireurs qui fréquentent ce stand.

Remercions aussi nos moniteurs de tir : Michel Halle et André Jesse qui se dévouent tout au long de l'année pour vous aider à mieux pratiquer votre passion et tous ces bénévoles qui se dévouent tout au long de l'année. Cette année Sylvain KNAPP est venu renforcer l'équipe Formation.

Cette année fut marquée par son lot habituel de réparations. Nous n'avons pas avancé dans la remise en fonction des chauffages et des pas de tir, du restaurant et de la salle de réunion. Une réunion pour définir les travaux à faire a eu lieu le 14 Nov 2016 avec les représentants de la CC-CE.

La circulation à l'intérieur du stand semble s'améliorer, les tireurs devenant plus « raisonnables ».

Nous devons utiliser à de nombreuses reprises les salariés du club pour compléter les équipes nécessaires au fonctionnement des compétitions. Je les remercie très sincèrement pour l'aide qu'ils nous apportent car souvent dans des horaires ou conditions de travail difficiles.

Nous aurons pendant la saison en cours un Championnat de France Armes Anciennes du 20 au 24 juin 2018 ainsi qu'un championnat de France Silhouettes Métalliques du 05 au 11 août 2018.

.....

Cette année le résultat financier est positif (près de 28 000€), et pourtant nous avons réalisé plus de 40 000€ d'investissements (réparation et mise en sécurité du pas de tir 25 M Gongs,, divers..). La gestion simplifiée du bar/restaurant, où nous devons beaucoup nous impliquer, est neutre en résultats si nous ne tenons pas compte de l'électricité.

Cette année, de par la charge de travail de plus en plus importante due en partie au nombre de tireurs mais aussi au vieillissement du stand et du matériel, nous embaucherons une troisième personne en remplacement de Jean Claude GIUSTI qui nous quitte...

La réalisation de notre système de signalisation sur les 100/200m a été mis en service en octobre 2017.

Je regrette cependant que certains tireurs ignorent ce système et risquent l'accident inconsciemment.

Nous préparons la mise en place d'équipe de surveillance pour la rentrée de septembre, permettant de sensibiliser les tireurs aux risques encourus et si nécessaire sanctionner les tireurs récalcitrants.

Je souhaiterais toujours pouvoir mettre en place un système d'accès au stand surveillé informatiquement, car certains tireurs ne respectent pas les consignes d'enregistrement et d'accès. Nous allons demander à la CC-CE les autorisations pour pouvoir faire les travaux nécessaires dès que le cahier des charges sera définitifs, seul le montant de l'investissement nous ayant fait repousser le projet .

.....

3. Lecture du Rapport financier par le Président :

RAPPORT FINANCIER

Petit rappel : A la demande des Commissaires aux Comptes, nous avons sorti des comptes d'exploitation les mouvements dus à la vente et l'achat des licences de tir qui sont enregistrés dans un compte 467199 et qui donnent un résultat nul.

A titre indicatif, ce sont 74 937 € qui ont transité par ce compte.

Présentation du Compte de Résultat :

Produits d'exploitation : 270 815 € pour une prévision de 256 300 €

Détail dans l'annexe page 4.

Il s'agit des :

Ventes de marchandises	14 677 €
Ventes de prestations de services	201 253 €
Subventions	14 207 €
et des autres produits de gestion courante	40 678 €

Charges d'exploitation : 243 222 € pour une prévision de 252 088 €

Il s'agit des :

Variation des stocks	2 463 €
Achats de marchandises	13 810 €

Autres achats et charges externes	103 378 €
Impôts et taxes	846 €
Salaires et traitements	57 571 €
Charges sociales	10 917 €
Autres charges	27 526 €
Dotations aux amortissements	26 711 €

La différence constitue le **Résultat d'Exploitation** qui s'élève à : **27 593 €**

Les intérêts bancaires ont rapporté 238 €. Il n'y a pas de charges financières.

D'où un **Résultat Financier** de **238 €**.

Une recette de ventes d'actif pour 400,00 € diminuée d'une charge pour vente d'actif non totalement amorti de 94 € est à prendre en compte

Cela entraîne un **Résultat positif** de **28 138 €**.

Le résultat de l'exercice 2016/2017 est donc de 28 138 €

Présentation du bilan de la saison 2016/2017 :

L'Actif :

La situation de nos comptes est la suivante (détail dans l'annexe, pages 2 et 3) :

Actif Immobilisé 745 809 € moins les amortissements 631 130 €, soit un **Résultat Net** de : **114 679 €**.

Actif circulant 55 498 €, dont les stocks 14 638 €, les autres créances 17 044 €, les disponibilités 22 146 € et les charges constatées d'avance 1 669 €.

Total de l'Actif : 170 177 €

Le Passif : (détail dans l'annexe, pages 3 et 4)

Les fonds propres sont constitués des capitaux propres avec droit de reprise pour 480 305 €, des résultats cumulés des exercices précédents – 377 186 €, auxquels s'ajoute le résultat de l'exercice clos au 31 août 2017 : soit 28 137 €, les autres réserves : 24 239 € et produits constatés d'avance : 1 354 €.

Autres dettes : 13 328 €

Total du Passif : 170 177 €

Les comptes de bilan sont donc arrêtés au 31.08.2017 à 170 177 €.

Questions : ??????Aucune question n'est formulée par l'assemblée.

4. Rapport de la Commission de Contrôle :

M. Petesch, membre désigné de la commission de contrôle se lève pour donner lecture du rapport. Le rapport constate la sincérité et la régularité des écritures, ainsi que la conformité du compte de résultat, du bilan et des états annexes avec les données des livres comptables. La commission engage par conséquent l'Assemblée Générale à approuver les comptes de l'exercice clos au 31 Août 2017.

5. Rapport du Commissaire aux Comptes :

Lecture faite par Mr BURGEVIN du cabinet Lorex.

Ceux-ci sont clairs et ne présentent aucune anomalie. Mr BURGEVIN propose de les approuver sans réserve.

Le Président demande aux membres de l'assemblée s'ils ont des questions relatives à ces comptes. Aucune question n'est posée.

6. Lecture par le Président et mise aux voix de la 1^{ère} résolution:

1^e RÉSOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport d'Activité, du rapport Financier et du Rapport de la Commission de Contrôle,

Approuve les dits rapports ainsi que le bilan et le Compte de Résultat de l'exercice annuel clos au 31 août 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumés dans les rapports comme ayant été effectués pendant le dit exercice.

Donne quitus entier et sans réserve au trésorier et au comité directeur pour la gestion de l'exercice clos au 31 août 2017.

Vote contre = 0

Abstention = 0

Ces rapports sont donc adoptés à l'unanimité.

7. Lecture par le Président et mise aux voix de la deuxième résolution.

Avant la 2^{ème} résolution, le Président demande s'il y a un volontaire pour assurer l'examen des comptes.

Pas de volontaires supplémentaires

2^{ème} RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de nommer pour l'examen des comptes de l'exercice annuel se terminant le 31 août 2018

Mr PETESCH Sébastien et Mr KOCH Thierry comme membre de la Commission de Contrôle.

Vote contre = 0

Abstention = 0

Ces deux personnes sont retenues à l'unanimité.

8. Affectation du résultat :

Le Président propose d'affecter la somme de 28 137 € à « report à nouveau ».

Vote contre = 0

Abstention = 0

La proposition est acceptée à l'unanimité.

9. Lecture et présentation du budget prévisionnel 2016/2017 par le Président.

Quelques explications sont données par le Président sur ce budget.

LE BUDGET PREVISIONNEL 2017/2018

Les dépenses

Les achats : 90 800 € comparé à 86 677 €.

Les charges externes : 23 360 € comparé à 21 675 €.

Les autres charges externes : 10 018 € comparé à 11 298 €.

Impôts et taxes : 1 160 €. Comparé à 583 €

Charges de personnel : 77 600 € à comparer à 68 487 €.

Charges de gestion courante : 23 150 € à comparer à 27 526 €.

Dotations aux amortissements : 26 000 à comparer à 26 711 €

soit au total **252 088 €** à comparer à 243 316 €

Les produits

Ventes et prestations de services : 220 000 à comparer à 215 930 € .

Subventions de fonctionnement : 6 300 € à comparer à 14 207 €
(CUI-CAE).

Produits de gestion courante : 30 000 à comparer à 40 678 €

Produits financiers : 300 € à comparer à 238€

TOTAL GENERAL DU BUDGET : 256 600 € à comparer à 271 453 €

Commentaires : cette saison nous aurons un CDF Armes Anciennes, un CDF Silhouettes Métalliques, une Rifle Cup et un Grand Prix de Lorraine.

Nous embaucherons une troisième personne en remplacement de Jean Claude Giusti qui nous quitte au 30/06/2018.

Comme la saison précédente, nous limiterons au stricte nécessaire les entretiens en essayant de ne pas trop apporter de désagrément au tir. Cependant nous avons de grosses inquiétudes sur le 50m rameneurs. Le pas de tir 100m (à la distance de 100 M) a été rénové en avril-mai 2018 et une plaque métallique de 150 MM épaisse de 15 MM protège maintenant le haut du muret....

Les feux de régulations sur le 100-200 m sont opérationnels... Hélas certains tireurs les ignorent.

10. Lecture par le Président et mise aux voix de la troisième résolution.

3ème RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, **Approuve** le budget prévisionnel de l'année sportive 2017/2018, tel qu'il lui a été présenté, **Autorise** le comité directeur à opérer, si nécessaire et dans la limite des crédits votés, les transferts budgétaires ou les modifications d'affectation imposées par le fonctionnement administratif ou technique de la S.T.E.L.

Vote contre = 0

Abstentions = 0

Résolution adoptée à l'unanimité.

11. Questions diverses.

La parole est donnée aux membres de l'AG :



- Pourquoi fermer le 100 M lors d'une compétition au 200 M ?
les tirs du 100 M couvrent les ordres de tirs et provoquent des départs intempestifs
la STEL utilise l'EUROSTAND pour ses affiliés mais après avoir assuré les
compétitions départementales, régionales et nationales. C'est la condition de base
de notre existence.
- Souhait d'une tenue commune pour les tireurs permettant d'identifier le club.
les idées sont à envoyer au comité qui décidera.
- 50 M rameneurs : plusieurs postes sont déficients. Une campagne de restauration est
prévue cet hiver afin de mettre les 10 postes en service.
- Souci sur les cibles 25 M couloir B droite : un appel à un spécialiste électromécanicien
est lancé. Cédric THOMES se propose début août pour se pencher sur le problème.
- Surveillance et sécurité : un chier des charges est en cours d'élaboration, une réunion
générale des volontaires est prévue début septembre, ainsi que des cours de
formation pour les volontaires.
- Tireurs débutants au club : passage au 10 M air comprimé à la prochaine saison. Les
modalités seront définies d'ici là. Cela concernera tous les tireurs (français,
luxembourgeois ou autres) pour apprendre ou réapprendre les règles de sécurité de
base. L'obtention du carnet de tir sera la condition de base pour accéder aux armes
à feu.

- Témoin de chambre : obligatoire pour toutes armes, même les armes de bench !
- Intervention de Sylvain KNAPP sur le bénévolat, qui fait souvent défaut. Un appel au peuple sera lancé pour le CDF Silhouettes métalliques car nous avons besoin principalement de releveurs rapides (une douzaine environ)
- Problème de l'incivilité de certains tireurs : sera résolu en partie par les futurs contrôleurs de sécurité. La mise en service d'un contrôle d'accès électronique nous permettra une meilleure connaissance de la présence sur les pas de tir et permettra la mise en place de sanctions provisoires d'exclusion en cas de problèmes.
le Président de la Ligue Régionale de Tir de Lorraine rappelle que seule la commission de discipline de la FFTir a pouvoir de retirer une licence à un tireur pour manquement grave à la sécurité.
- Retour du calibre 12 : NON, ce n'est pas calibre de tir, cependant pour les personnes désirant régler une arme de chasse, pourrait on prévoir un couloir de tir permettant cela ? cette demande sera soumise au Comité.
- T.S.V. : l'EUROSTAND n'est pas équipé pour ce type de tir.
- C.A.S. : la FFTir ne prévoit pas ce tir car incompatible avec nos règles de sécurité.

.....

La parole est donnée aux invités : Monsieur Gérard DALLE-FRATTE espère que le stand retrouvera rapidement sa bonne réputation et que les incivilités disparaîtront ! La parole est ensuite donnée à Mr le Maire de Volmerange qui exprime son satisfaction pour nos relations et la renommée de Volmerange les Mines dans le monde entier !

Le Président invite les membres présents à noter sur leurs agendas que :

La prochaine AGO de la STEL se tiendra le 21 Octobre 2018.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare l'Assemblée Générale 2016-2017 terminée, la séance est levée à 11h15.

L'ensemble des présents, Tireurs, Invités et Elu sont alors conviés au pot de l'amitié et au buffet pour un moment de détente.

.....

La secrétaire de séance

C.NEIGER

Le Président



J. MENGIS